

PROTOCOL AT PARADES

PURPOSE

1. This order describes the policy regarding protocol during parades for the Canadian Cadet Organizations (CCO).

GENERAL

2. This procedure applies to any parades being held at the cadet corps and squadrons, Cadet Summer Training Centres (CSTCs) and other support establishments for training cadets. The CO of the cadet corps or squadron/CSTC should contact the RCSU staff or Cadet Detachment Commander (Cadet Det Comd) if assistance is required for the hosting and protocol arrangements.

REVIEW

3. During the review, the Reviewing Officer shall stand on the dais. The CO of the cadet corps/squadron/CSTC may stand to the right of the dais and slightly behind the Reviewing Officer and the Sponsoring Committee Chairperson/League Representative (for cadet corps or squadron annual reviews) or the National/Provincial/Division President or his representative (for CSTC parades) to the left and slightly behind the Reviewing Officer.

4. In the event that a Reviewing Officer is unable to stand for a prolonged period, a chair or wheelchair may be placed on the dais during the review.

PAYING RESPECT

5. A-PD-201-000/PT-000 Manual of Drill and Ceremonial, Chapter 9, Section 2, paragraph 3 and A-AD-200-000/AG-000 Honours, Flags and Heritage, Chapter 13, contains the explanation of how to pay respect including the musical

PROTOCOLE DE PARADES

OBJET

1. La présente ordonnance énonce la politique concernant le protocole à suivre durant les parades pour les Organisations de cadets du Canada (OCC).

GÉNÉRALITÉS

2. Cette procédure s'applique à toutes les parades qui ont lieu dans les corps de cadets et escadrons, les Centres d'instruction d'été des cadets (CIEC) et les établissements utilisés à l'appui de l'instruction des cadets. Le cmdt du corps de cadets ou escadron/CIEC devrait communiquer avec le personnel de l'URSC ou au cmdt de détachement des cadets (cmdt dét cadets) afin d'obtenir de l'aide, si nécessaire, pour les dispositions d'accueil et de protocole.

DÉFILÉ

3. Durant le défilé, l'officier de la revue doit se tenir sur le dais. Le cmdt du corps de cadets/de l'escadron/du CIEC peut se tenir à droite du dais et légèrement en retrait de l'officier de la revue tandis que le Président du comité répondant/représentant de la Ligue (lors des revues annuelles d'un corps de cadets ou d'un escadron) ou le président national/provincial/divisionnaire ou son représentant (lors de parades au CIEC) se tient à gauche du dais et légèrement en retrait.

4. Dans le cas où l'officier de la revue ne pourrait rester debout durant une longue période, une chaise ou un fauteuil roulant sera mis à sa disposition sur le dais pendant la revue.

TÉMOIGNAGE DE RESPECT

5. Le paragraphe 3, section 2, chapitre 9 de la publication A-PD-201-000/PT-000, Manuel de l'exercice et du cérémonial, ainsi que le chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine, expliquent comment témoigner le

requirements.

LEAGUE OFFICIALS

6. League officials play an important role in parades. The official League representative, when attending, shall be part of the inspecting party, be given the opportunity to address the parade, and should figure prominently in all presentations and functions associated with the annual review. The Sponsoring Committee Chairperson and the affiliated unit COs involvement shall be solicited.

PRESENTATIONS

7. The presentation of medals, trophies and school scholarships is left at the discretion of the CO of the cadet corps/squadron/CSTC. The Reviewing Officer, League representatives and when applicable, other significant dignitaries who are stakeholders in the cadet program should be included in the presentation of the awards.

SPEECHES

8. Speeches by dignitaries should recognize the League and DND partnership in sponsorship of the CCO. In most cases the Reviewing Officer, whether military or civilian, would appreciate some advance background information concerning the corps/squadron or CSTC being reviewed.

GUEST OF HONOUR/REVIEWING OFFICER

9. The choice of a guest of honour/Reviewing Officer is the responsibility of the CO. Where invitations are intended for national dignitaries (e.g. Governor-General, Prime Minister, Consul (foreign) in Canada, High Commissioner of a British Commonwealth Country in Canada) to officiate at the annual reviews, the request shall be submitted to the CO RCSU via the Cadet

respect et précisent aussi les exigences sur le plan musical.

REPRÉSENTANTS DE LA LIGUE

6. Les représentants de la Ligue jouent un rôle important lors des parades. Le représentant officiel de la Ligue, lorsque présent, doit faire partie du groupe effectuant l'inspection, avoir l'occasion de dire quelques mots aux membres du défilé et figurer de façon prédominante dans toutes les présentations et toutes les réceptions liées à la revue annuelle. On doit aussi solliciter la participation du Président du comité répondant, et du cmdt de l'unité affiliée.

PRÉSENTATIONS

7. La remise de médailles, trophées, et bourses d'études est laissée à la discrétion du cmdt du corps de cadets/escadron/CIEC. L'Officier de la revue, les représentants de la Ligue et autres dignitaires importants qui participent au programme de cadets doivent être inclus d'une façon importante dans toutes les présentations des prix.

DISCOURS

8. Les discours prononcés par les dignitaires devraient reconnaître la collaboration du MDN et de la Ligue dans le parrainage des OCC. Dans la plupart des cas, l'Officier de la revue, qu'il soit militaire ou civil, appréciera qu'on lui donne à l'avance des renseignements de base sur le corps de cadets, l'escadron ou le CIEC qu'il passe en revue.

INVITÉ D'HONNEUR/OFFICIER DE LA REVUE

9. Le choix d'un invité d'honneur/Officier de la revue relève de la responsabilité de chaque cmdt. Lorsque l'on invite des dignitaires nationaux (p.ex. Gouverneur-général, Premier Ministre, Consuls étrangers au Canada, Hauts commissaires des pays du Commonwealth au Canada) à assister en leur capacité officielle à des revues annuelles, il faut présenter une

Detachment if applicable for review and approval. The RCSU shall staff the invitation through the Region Commander for his approval and signature. The Region Commander will issue invitations to regional dignitaries. It is important to invite the Reviewing Officer's spouse or guest and the spouses or guests of the other official guests.

10. Prior to the review, all official guests should be provided with the following information:

- a. an abbreviated parade order with a covering letter detailing their specific role in the review;
- b. a list of dignitaries actually attending;
- c. the time and location to meet prior to the review; and
- d. a telephone number where a point of contact can be reached should additional details be required.

OPI: D Cdts 2
Date: Sep 05
Amendment: Ch 7/05

demande au cmdt de l'URSC par l'entremise du détachement de cadets, s'il y a lieu, pour examen et approbation. L'URSC fera parvenir les invitations au commandant de la région pour obtenir son approbation et sa signature. Lui-même les enverra par la suite aux dignitaires régionaux. Il est important d'inviter le conjoint ou l'invité de l'Officier de la revue ainsi que les conjoints ou invités des invités officiels.

10. Avant la revue, tous les invités officiels devraient recevoir les renseignements suivants :

- a. un ordre de défilé abrégé accompagné d'une lettre décrivant le rôle particulier qu'ils auront à jouer lors de la revue;
- b. une liste des dignitaires qui sont présents;
- c. l'heure et le lieu de rencontre précédant la revue; et
- d. le numéro de téléphone d'une personne à contacter pour obtenir des renseignements supplémentaires.

BPR: D Cad 2
Date : sep 05
Modificatif: Mod 7/05